



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E147912

VALABLE JUSQU'AU 29/10/2026

ÉDITÉ LE

02/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/08/2009

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 09/04/2022
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 2009B00420

Siret : 514 145 671 00046

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0039013-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 000000113612253

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 000000113612253

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : INOKER ENERGIE

RUE ARMAND PEUGEOT
ZA LA MORANDAIS
35190 TINTENIAC

Téléphone : 02 99 45 61 35

Fax : 02 99 45 61 25

Portable :

Site Internet :

E-mail : secretariat@jcl35.fr

Responsabilité légale :

FCR DEVELOPPEMENT (978 288 033) / LECARVENNEC CORENTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	19/09/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	06/12/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.